

PRÉAVIS N°89/25 au Conseil communal

Demande d'un crédit de CHF 199'000.- pour l'acquisition d'un tracteur, d'un véhicule utilitaire électrique et d'un chariot élévateur électrique pour le service de voirie et des espaces verts.

1. CONSEIL COMMUNAL DU 7 octobre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 23 septembre 2025 en compagnie de M. Serge Demierre, Municipal en charge des finances. Notre commission a ensuite siégé afin de valider le présent rapport. Nous remercions la commission ad hoc de nous avoir accueilli lors de sa séance.

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 199'000 pour l'acquisition d'un tracteur, d'un véhicule utilitaire électrique et d'un chariot élévateur électrique pour le service de voirie et des espaces verts.

Son financement est prévu au plan d'investissement 2026

Incidences financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement.

Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

Investissement « Véhicule » : CHF 199'000.- à amortir en 10 ans, soit CHF 19'900.- par année. Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé qu'un minimum de 80% du coût des investissements des communes doit être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total des travaux CHF 199'000.-

Autofinancement 80% CHF 159'200.-

Fonds étrangers (emprunt) 20% CHF 39'800.-

Les intérêts (estimation 2.0%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 796.- la première année et à un total de 3'980.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

Coût des véhicules :

Le tableau ci-après regroupe le coût des trois véhicules :

Désignation	Coût CHF TTC
Tracteur Kubota LX 351 (démonstration) y compris accessoires	84'500.-
Véhicule utilitaire électrique Goupil G4 L	77'500.-
Chariot élévateur électrique Heli CPD35- GB2LI-M	35'500.-
Divers	1'500.-
TOTAL CHF TTC	199'000.-

Pour rappel, les liquidités communales se montent, au 23 septembre 2025, à CHF 3,9 millions, la dette communale est de CHF 10,9 millions et le plafond d'endettement est de CHF 56,7 millions.

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

2. LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 89/25 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. accorde à un crédit d'investissement maximum de CHF 199'000.- pour l'acquisition d'un tracteur, d'un véhicule utilitaire électrique et d'un chariot élévateur électrique pour le service de voirie et des espaces verts,**
- 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 3. prend acte que l'investissement sera amorti en 10 ans,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 23 septembre 2025 : Mmes Céline Ombelli, Karine Weber, Michelle Grandjean, Angélique Bionaz et Sandrine Bosse Buchanan ainsi que MM. Jakup Isufi et Julien Pittet

Moudon, le 23 septembre 2025

Michelle Granjean
Rapportrice